

Comité d'orientation et de suivi du contrat de désendettement-développement

Responsabiliser les communes dans la gestion du développement local

La première réunion du comité d'orientation et de suivi (COS) du contrat de désendettement développement (C2D) signé le 17 juillet 2003 entre la Mauritanie et la France s'est tenue à Nouakchott le 16 février 2005. Ce comité a été coprésidé par l'Ambassadeur de France et le directeur du Budget et des Comptes du ministère des Finances, en tant que président du comité technique de suivi des dépenses PPTE.

Ce Comité s'est tenu avec la participation de représentants de la société civile des deux pays. Ceux-ci représentaient tant les collectivités territoriales, que les ONG et Associations. Celles-ci ont ainsi eu l'occasion de participer à un échange entre les responsables des deux pays sur l'utilisation des ressources financières dégagées par les mesures d'annulation de la dette bilatérale française.

Le Comité a permis de faire un point détaillé sur l'emploi des 14,7 millions d'Euros du C2D (2002-2005). Les fonds alloués au secteur de l'éducation, inscrits dans le cadre du programme national de développement du secteur éducatif (PNDSE) sont d'ores et déjà effectivement mobilisés, tandis que ceux consacrés aux actions de lutte contre la pauvreté au bénéfice des communes de

l'Assaba et du Guidimakha le seront dans les toutes prochaines semaines dans le cadre du programme Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRE) piloté par le CDHLCPI.

Les participants ont également procédé à un échange de vues sur les modalités du suivi des dépenses issues de l'annulation de la dette (initiative PPTE) et sur les conditions de la préparation d'un deuxième C2D,

dont le démarrage devrait coïncider avec celui du nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de la Mauritanie.

Le président du COS, M. Hadrami Ould Oubeid a déclaré à l'AMI que l'objectif global du programme VAINCRE est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les wilayas de l'Assaba et du Guidimakha à travers le renforcement des capacités des communes à développer, en partenariat avec tous les acteurs locaux, un niveau d'investissement soutenu, en vue d'assurer à la population des services durables répondant à leurs besoins. Il a ajouté que l'objectif spécifique est de responsabiliser les communes dans la gestion du développement local, à travers la mise en place d'un mécanisme de financement approprié et d'une assistance technique pour assurer un renforcement des capacités des communes par un transfert de savoir-faire en matière de planification et d'animation du développement local.

Il s'agit, a dit M. Hadrami Ould Oubeid, d'appuyer le développement harmonieux et concerté d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté et les inégalités et d'impulser une dynamique locale et régionale de participation ouverte, transparente et non exclusive en vue de développer les relations entre les communes et les autres acteurs locaux. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer la capacité d'absorption des financements et le niveau des services rendus, en renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes et de mettre en place un dispositif efficace pour garantir la coordination, le suivi et l'évaluation du programme et des projets qui en découlent.

S'agissant des zones d'intervention du Programme, le président du COS a indiqué que celui-ci intervient dans la totalité des 44 communes des wilayas de l'Assaba (26 communes) et du Guidimakha (18 communes). Le choix des deux wilayas est dû au fait que l'Assaba abrite le plus grand nombre de pauvres du pays et le Guidimakha connaît à l'échelle nationale le taux de prévalence de la pauvreté le plus élevé.

Il a précisé que le programme VAINCRE met en place un fonds de développement local dont les ressources peuvent bénéficier à tout projet de développement communautaire ne figurant pas sur la liste négative, dont le promoteur introduit une requête auprès de la commune. Ce promoteur peut être: la commune elle-même; les communautés de bases; les organisations sociales professionnelles (associations féminines, coopératives agro-pastorales), artisans, les ONG.

Pour ce qui est du dispositif de pilotage, le président du COS a indiqué que pour assurer un niveau optimal de synergie avec les différentes initiatives en cours ou à venir, le Programme utilise autant que possible les structures en place. Ainsi son dispositif de pilotage est composé, au niveau central, d'un comité de pilotage présidé par le CDHLCPI et comprenant des représentants du ministère de l'Intérieur, des Postes de Télécommunications, du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, du ministère des Finances et des présidents des Collectifs des maires des deux wilayas. L'Agence Française de Développement et le Service de Coopération et d'Action Culturelle y ont le statut d'observateurs. Ce

Comité examine une fois par an l'avancée du programme, ses résultats et ses programmes d'activités.

Au niveau régional, a dit le président du COS, M. Hadrami Ould Oubeid, une cellule régionale de coordination du programme " VAINCRE " (CRCPV) est créée au niveau de chaque Coordination régionale du CDHLCPI. Elle est dotée d'un personnel technique pour assurer le suivi du Programme.

Le président du COS a souligné que les résultats attendus de ce programme sont :

- Les communes réalisent en tant que maître d'ouvrage, des projets d'intérêt collectif contribuant à la Lutte Contre la Pauvreté ;

- L'adéquation entre les sources allouées et les besoins des collectivités locales est assurée, à travers leur responsabilisation dans le processus d'attribution ;

- La communication et la collaboration entre la commune et les entités locales et régionales qui oeuvrent pour la réalisation d'objectifs communs sont améliorés ;

- Le savoir-faire local et régional est valorisé ;

- Les projets financés sont exécutés conformément aux procédures, dans les délais et à la satisfaction des bénéficiaires ;

- Le suivi des projets est assuré au niveau de la commune.

Pour un coût global de 1.526.000.000 d'ouguiya, sur financements propre du CDHLCPI et les ressources du C2D affectées à la lutte contre la pauvreté (Etat français), la durée du programme VAINCRE est de quatre a conclu le président du COS, M. Hadrami Ould Oubeid.